



Procédure de conciliation

Par **sheryne77**, le **20/09/2013** à **17:08**

bonjour

j'ai intenté une procédure de divorce à l'encontre de mon mari

je voudrais savoir par quel moyen mon mari sera avisé de l'audience de conciliation est-ce mon avocat ou autrement

est-ce qu'il a le droit d'ignorer la convocation à l'audience car il réside en Algérie

mais moi j'ai fait la demande avant lui et je suis française

merci aux bénévoles